



DÉCISION

REF: EG/AB

N° 001196

Convention d'accueil
d'artistes en résidence
dans le cadre du
dispositif national « L'Été
culturel – Résidences en
territoire »

Affiché le :

Publié le 27 mars 2024

LE MAIRE DE LA VILLE D'APT

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire n° MCCD1601967C du 08/06/2016 du Ministre de la Culture,

Vu la délibération n° 2738 du 20 juillet 2021 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération n°2910 du 18 octobre 2022 relative au règlement général de mise en œuvre des résidences d'artistes auteur dans l'espace culturel des Romarins,

La Direction des Affaires Culturelles met en œuvre la promotion du spectacle vivant et de la culture pour tous.

À cette fin, en collaboration avec le service des sports de la ville, elle accueillera un projet nommé « Olympiades artistiques, culturelles, sportives et sociales à la piscine Viton d'Apt »

Six résidences de création dans le domaine du spectacle vivant se dérouleront dans l'enceinte de la piscine municipale entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2024.

Les résidences s'accompagneront d'ateliers de pratiques artistiques pour les enfants des ALSH et les publics fréquentant la piscine municipale.

La ville d'Apt mettra à disposition un certain nombre d'espaces dans l'enceinte de la piscine. Les modalités d'utilisation de cette structure municipale seront détaillées ultérieurement dans une convention dédiée.

Les artistes déposent une demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA dans le cadre de l'Été culturel.

L'Été culturel est une opération nationale du ministère de la Culture visant à soutenir des propositions artistiques et culturelles ayant lieu durant la période estivale. La DRAC PACA décline l'Été culturel 2024 sous forme de résidences d'artistes de création et de transmission afin proposer aux habitants des démarches participatives artistiques et culturelles menées par des artistes sur leur territoire.

Considérant la nécessité de fixer les modalités du partenariat entre les parties prenantes intervenant dans le cadre du dispositif « L'été culturel » par une convention,

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20240325-001196-AR
Date de réception préfecture : 27/03/2024

DÉCIDE

Article 1 et unique :

La convention ci-jointe précise les modalités d'accueil, par le service des sports et les affaires culturelles de la ville d'Apt, du projet de résidences d'artistes « Olympiades artistiques, culturelles, sportives et sociales » du 1^{er} juillet au 31 août 2024, à la piscine Viton d'Apt.

Fait à APT, le 25/03/2024
Madame le Maire
Véronique ARNAUD-DELOY



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20240325-001196-AR
Date de réception préfecture : 27/03/2024